

Namur, le 14 septembre 2011

Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne

Les dessous de la vaccination scolaire «contre le cancer du col de l'utérus».

Dans une tribune¹ que lui a accordée le Journal du Médecin le 5 septembre dernier, on pouvait lire que la ministre Fadila Laanan livrait « tous les secrets du nouveau plan vaccinal ».

Coup de projecteur donc sur « ces secrets » sans quoi comment sera-t-il possible aux personnes concernées par cette future campagne de *vraiment* en connaître tous les tenants et les aboutissants ?

Mme Laanan nous apprend par exemple que des critères ont été définis pour choisir le fabricant de ce vaccin dans le cadre de l'appel d'offres et que le critère relatif à la qualité intrinsèque des vaccins portait sur 45 points. MAIS SURTOUT, elle précise sans complexe la façon dont les différents points ont été répartis :

- la qualité et la durée de protection : **33 points**
- **LA TOLERANCE : 10 points**
- **Les autres composants du vaccin : 2 points**

Mais Mme Laanan ne s'arrête pas en si bon chemin en ce qui concerne les « secrets » et autres révélations sur les dessous de ce programme vaccinal scolaire.

Elle semble également se féliciter « d'avoir pu économiser des milliers d'euros **en jouant notamment sur la durée des contrats** », en faisant notamment état du montant annuel prévisible pour un contrat de 4 ans (6.434.883 euros).

Pourtant, dans le même article, Mme Laanan prétend que « si des éléments nouveaux devaient amener à reconsidérer le rapport risques/bénéfices, il est *évident* que les recommandations et les décisions qui s'en suivront seraient prises en compte. » Evident, vraiment ? Cela semble pour le moins contradictoire quand on sait qu'un contrat a été conclu **pour une durée de 4 ans** et ce d'autant plus qu'il n'existe peut-être aucune clause de résiliation dans pareil cas de figure, comme c'était déjà le cas dans le contrat de vaccins H1N1 que sa collègue, Laurette Onkelinx, avait conclu, au nom du peuple.

Mme Laanan dit également qu'« on est dans une période de rigueur **où chaque euro compte** ».

Mais dans ce cas, comment se fait-il qu'un pays comme l'Autriche² qui a sans doute aussi des exigences financières d'équilibre budgétaire ait décidé de renoncer à ces vaccins loin d'être indispensables en misant intelligemment sur une méthode plus rentable comme le frottis de dépistage ?

A moins que ce choix de la Communauté Française ne constitue une sorte de « deal » avec GSK ? Sur le site de Mme Laanan³ on pouvait notamment lire ceci : « En 2010, le Ministère de la Santé a lancé un appel à projets locaux dans les domaines de **promotion et de prévention de la santé**. Il s'agissait d'une expérience pilote, financée par un refunding rétrocedé par la firme GSK à la Communauté Française. Plus de 80 communes ou CPAS ont remis un projet. Dès 2011, cet appel à projets locaux sera pérennisé, sur base d'un crédit spécifique fixé, dans le projet de budget initial 2011, à 350 000 euros. »

Voir aussi, notre communiqué de presse conjoint sur le rôle de l'association Provac dans ce dossier.

¹ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Interview-Laanan-JDM-5-sept-2011.pdf>

² <http://pharmacritique.20minutes-blogs.fr/archive/2008/06/14/l-autriche-mise-sur-les-methodes-sures-de-prevention-du-canc.html>

³ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Site-Ministere-Laanan.pdf>

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans, Muriel Desclée

<http://www.initiativecitoyenne.be> initiative.citoyenne@live.be